



Conseil Scientifique
Domaine de la Santé



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DU DOMAINE
DE LA SANTÉ**

LUXEMBOURG, LE 28 JANVIER 2026

Rédaction : Carole Schroeder, secrétaire du Conseil scientifique
Pascale Oster, secrétaire du Conseil scientifique

Destinataires du document :
Membres du Conseil scientifique
Madame Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale
Direction de la Cellule d'expertise médicale

Ce document est mis à disposition via le site internet du Conseil scientifique. Il a été validé en séance plénière du 28 janvier 2026.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
1. OBJECTIF DE CE RAPPORT	4
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	4
LÉGISLATION	4
Législation applicable	4
Mission	4
Vision	4
Positionnement du Conseil scientifique	5
ORGANISATION	5
Présidence	5
Composition	5
Secrétariat	6
Les groupes de travail	6
Partenaires	8
Budget	8
3. NOS RÉSULTATS	10
LES RÉUNIONS	10
LES PUBLICATIONS	11
LES VIDÉOS	12
AUTRES PUBLICATIONS	12
LES SUJETS DISCUITS	12
SÉANCE ACADEMIQUE À L'OCCASION DU 20 ^e ANNIVERSAIRE DU CS	14
LES ACTIVITÉS DE SUPPORT ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE	14
Secrétariat	15
Site internet	15
Page LinkedIn	16
DynaMed	16
Newsletter	16
4. AUTO-ÉVALUATION DES TRAVAUX EN 2025	17
FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET TAUX DE PRÉSENCES	17
CONCLUSION	17
5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2026	18

1. OBJECTIF DE CE RAPPORT

L'article 3 du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé prévoit que le Conseil scientifique (CS) établit annuellement un rapport d'activité qu'il communique aux ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale. Ce document a pour objectif de présenter le bilan des travaux menés en 2025 par le CS. Il permet de relayer les points forts et les points d'amélioration envisagés pour 2026.

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Législation

Législation applicable

Le Conseil scientifique est régi par l'**article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale** (CSS), tel qu'il a été modifié par la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé et le **règlement grand-ducal du 26 octobre 2011** instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Lors de sa réunion plénière du 19 décembre 2012, le Conseil scientifique s'est doté d'un **règlement interne** fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique en accord avec les dispositions légales précitées. Ce règlement interne est disponible sur le site du CS.

Mission

Le Conseil scientifique a été institué dans le cadre de la loi du 17 décembre 2010 portant réforme du système de soins de santé. Il a pour mission d'élaborer et de contribuer à la mise en œuvre de standards de bonnes pratiques médicales, comme précisé dans l'article 65bis (2) du CSS.

Vision

Les standards de bonne pratique médicale basée sur l'évidence (evidence based medicine – EBM) sont destinés aux médecins et autres professionnels de santé comme aux patients et permettent de promouvoir les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données. L'objectif de tels standards de bonnes pratiques médicales est d'informer les professionnels de santé, les patients et les usagers du système de santé sur l'état de l'art et les données acquises de la science afin de pouvoir offrir une prise en charge accessible à tous et de très bonne qualité puisqu'elle tient compte de l'évolution du savoir médical reconnu internationalement.

Selon l'article 3 du règlement grand-ducal précité, les ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale peuvent soumettre au Conseil scientifique des thèmes qui doivent faire l'objet d'une recommandation de bonne pratique médicale.

Lors d'une entrevue annuelle entre les ministres précités et le CS, le principe de l'autosaisine a également été retenu, car les divers acteurs du monde de la santé (médecins du terrain, Direction de la santé, Contrôle médical de la sécurité sociale) sont représentés au sein du CS.

Positionnement du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est placé sous l'autorité de la ministre ayant dans ses attributions la Santé et la Sécurité sociale.

Organisation

Présidence

En 2024, les membres du Conseil scientifique ont procédé à l'élection de leur président et de leur vice-président pour une durée de deux ans, conformément à l'article 1^{er}, alinéa dernier du règlement grand-ducal du 26 octobre 2011 instituant un Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les membres désignés pour les années 2024 et 2025 sont les suivants :

- Dr Alexandre BISDORFF, président
- Dr Claire DILLENBOURG, vice-présidente

Composition

Le Conseil scientifique se compose de huit membres : 2 représentants de la Direction de la santé, 2 représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale et 4 médecins proposés par l'AMMD. Il y a autant de membres suppléants que de membres effectifs.

Par arrêtés ministériels des 16 novembre 2011, 24 mai 2013, 19 octobre 2015, 11 janvier 2017, 27 mars 2018, 15 avril 2019, 2 septembre 2020, 21 octobre 2020, 5 juillet 2021, 14 juin 2022, 28 décembre 2022, 10 janvier 2024 et 14 avril 2025 sont membres du Conseil scientifique en 2025 :

Représentants de la Direction de la santé :

Membres effectifs :

- Monsieur le Docteur Julien Darmian
- Madame le Docteur Claire Dillenbourg

Membres suppléants :

- Madame le Docteur Anne Vergison
- Madame Anne-Cécile Vuillemin

Représentants du Contrôle médical de la sécurité sociale :

Membres effectifs :

- Madame le Docteur Anouk Hardt
- Monsieur Yves Bruch

Membres suppléants :

- Madame Anne Diederich
- Monsieur le Docteur Tom Neuens

Représentants de l'Association des médecins et médecins-dentistes (AMMD) :

Membres effectifs :

- Madame le Docteur Marie Barth
- Madame le Docteur Danièle De la Hamette (depuis le 14 avril 2025)
- Monsieur le Docteur Alexandre Bisdorff

- Monsieur le Docteur Bruno Pereira

Membres suppléants :

- Monsieur le Docteur Carlo Ahlborn
- Monsieur le Docteur Nico Diederich
- Madame le Docteur Isabelle Ley
- Monsieur le Docteur Patrick Weyland

Le Dr Guy Berchem, qui avait démissionné en date du 6 mars 2024, n'a été remplacé que par arrêté ministériel du 14 avril 2025, ce qui a conduit le CS à fonctionner avec uniquement 7 membres effectifs pendant cette période.

Depuis octobre 2015, la Cellule d'expertise médicale (CEM) apporte un soutien méthodologique aux travaux du Conseil scientifique et elle coordonne différents groupes de travail. Des membres de la CEM impliqués dans les travaux du Conseil scientifique participent également aux réunions plénières depuis fin 2015.

Secrétariat

Le Conseil scientifique dispose d'un secrétariat et d'un appui technique assuré, selon les termes de l'article 65bis, sub (1), point 5), par la CEM. A partir de 2019, le secrétariat a été renforcé afin de faire face au travail accru par la gestion du projet de communication et du nombre croissant de groupes de travail mis en place. Mi-2025 une nouvelle secrétaire a été engagée pour reprendre les tâches de la secrétaire actuelle qui partira en retraite en 2026.

Le secrétariat du Conseil scientifique faisant partie des missions de la CEM, les responsabilités incombaient au président du CS et à la chargée de direction de la CEM ont été clarifiées.

Les groupes de travail

En 2025, les groupes de travail suivants ont débuté leurs travaux :

- GT Examens de laboratoire - Marqueurs biologiques de l'inflammation

Ce GT a été recomposé pour mettre à jour les recommandations du CS datant de plus de 5 ans.

- GT Pathologies cardiovasculaires - Dyslipidémies

Ce GT a été reconstitué pour mettre à jour ses recommandations publiées il y a plus de 5 ans.

- GT Santé de la femme - Endométriose

Au cours des dernières années, l'endométriose a suscité un intérêt croissant tant de la part du grand public que des autorités publiques.

Compte tenu des dialogues entre la Direction de la santé et la Société Luxembourgeoise de Gynécologie et d'Obstétrique (SLGO) au sujet de l'endométriose, le Conseil scientifique a été sollicité par la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale afin de formuler un avis en vue d'organiser une prise en charge plus efficiente de l'endométriose au Luxembourg.

■ GT Troubles du sommeil

Ce GT a été recomposé pour mettre à jour ses recommandations selon les échéances habituelles.

Le GT Antibiothérapie hospitalière et le GT Antibiothérapie ambulatoire ont été fusionnés en 2025 pour former un seul GT Antibiothérapie.

Fin 2025, le GT Lombalgies, le GT Mort cérébrale et le GT Pathologies cardio-vasculaires – Hypertension artérielle ont été en phase de recomposition en vue de la relecture et mise à jour éventuelle des recommandations respectives. Les travaux de ces groupes de travail débuteront en 2026.

Ainsi, depuis la création du Conseil scientifique en 2005, les groupes de travail suivants ont été créés :

1. GTs actifs au 31.12.2025

- GT Activité physique – Cardio
GT Antibiothérapie
GT Examens de laboratoire¹
GT Pathologies cardio-vasculaires²
GT Santé de la femme³
GT Troubles du sommeil (anc. Psychotropes)

Coordinateurs:

- Dr Julien Darmian
Dr Julien Darmian
Mme Sandrine Colling
Dr Dirk Droste
Dr Angelina Ganieva
M. Yves Bruch

2. GTs dont les travaux sont terminés au 31.12.2025

GT Autisme	Dr Jean-François Vervier
GT Arrêt cardiaque en extra-hospitalier	Dr Isabelle Rolland
GT AVC	Dr Dirk Droste
GT Cannabis	M. Yves Bruch
GT Chirurgie ambulatoire	Dr Florence Romano
GT Coronaropathies	Dr Julien Darmian
GT COVID-19	Dr Alexandre Bisdorff
GT Diabète	Dr Isabelle Rolland
GT Don de sang	Dr Paul Courrier
GT Douleurs thoraciques	Dr Bruno Pereira
GT Gériatrie	Dr Julien Darmian
GT Hospitalisation à domicile	Dr Julien Darmian
GT Imagerie médicale	Dr Alexandre Bisdorff
GT Immunoglobulines	M. Yves Bruch
GT Immunomodulateurs	Dr Françoise Berthet
GT Info Patients	Dr Alexandre Bisdorff
GT Lombalgies	Dr Alexandre Bisdorff

¹ Ce GT regroupe les sous-groupes travaillant sur les anémies, l'allergologie, le bilan hépato-biliaire, le bilan thyroïdien, les marqueurs biologiques de l'inflammation, la vitamine D, l'ostéoporose et la créatininémie.

² Ce GT, anciennement nommé GT Risques vasculaires, inclut le GT Dyslipidémies et le GT Hypertension artérielle.

³ Ce GT regroupe les sous-groupes suivants : GT Violences gynécologiques et obstétriques, GT Dysplasies du col de l'utérus, GT Césariennes (anciennement nommé GT Périnat), GT PMA, GT Contraception, GT Filières des naissances, GT Transferts in utero et le GT Endométriose.

GT Mort cérébrale
GT Oncologie⁴
GT Prévention en médecine générale
GT Produits sanguins
GT Révision signification niveaux d'évidence et grades
GT Stratégies de communication
GT Surpoids et Obésité

Dr René Metz
Dr Guy Berchem
Dr Isabelle Rolland
Dr Isabelle Rolland
Dr Alexandre Bisdorff
Dr Alexandre Bisdorff
Dr Isabelle Rolland

3. GTs qui ont arrêté leurs travaux

GT Médecine préventive
GT Neurologie et sous-groupe Céphalées
GT Téluxtapertise

Dr Jean-Marie Behm
Dr Alexandre Bisdorff
Dr Julien Darmian

Partenaires

Selon l'article 65bis (2) du Code de la sécurité sociale, le Conseil scientifique « collabore étroitement avec la CEM en ce qui concerne la documentation et la recherche en matière de bonnes pratiques médicales, leur promotion auprès des professionnels de santé ainsi que la désignation d'experts et la conclusion de conventions dans le domaine des bonnes pratiques médicales. »

A partir de 2016, le Conseil scientifique est affilié au Guidelines International Network (G-I-N). Le bénéfice majeur de ce partenariat est, outre l'accès à la librairie du G-I-N, surtout l'échange de discussions avec d'autres experts dans le domaine international des lignes de conduite.

Depuis 2019, le CS profite d'un soutien renforcé de la part de la CEM. Ce soutien vaut pour l'accompagnement méthodologique des groupes de travail et du projet concernant la communication, mais également sur le plan d'une aide au secrétariat. Cette aide permet une augmentation significative des travaux du Conseil scientifique. Afin de garantir une meilleure homogénéité d'écriture des recommandations de bonne pratique du Conseil scientifique et une neutralité des recherches bibliographiques en vue de l'écriture d'une nouvelle recommandation de bonne pratique ou la révision d'une recommandation de plus de 5 ans, la CEM accompagne les groupes de travail tout au long de leur travail de rédaction quand cela est possible et souhaité. Les membres de la CEM participent aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise mais ne prennent pas part aux décisions afin d'éviter tout conflit potentiel d'intérêts. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique dans l'article 65bis(1) alinéa 3.

Budget

Le budget propre du Conseil scientifique est inclus dans les frais de fonctionnement du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale sous la Section 17.00 - Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale - Dépenses générales. En détail, le Conseil scientifique a droit aux positions suivantes :

- 11.130 - Indemnités pour services extraordinaires

⁴ Décision CS 9.1.2019 : « Puisque la plupart des membres se rencontrent régulièrement lors de réunions de l'INC, il est décidé de mettre ce GT « en hibernation », ceci pour éviter tout dédoublement des travaux au niveau national. S'y ajoute que le GT ne voit plus l'intérêt à élaborer une recommandation pour la multitude de nouveaux produits oncologiques mis sur le marché, d'autant plus que cela ne concerne qu'un petit groupe de médecins. »

- 12.000 - Indemnités pour services de tiers
- 12.120 - Frais d'experts et d'études

Les frais de fonctionnement du Conseil scientifique se composent comme suit :

Objet	Montant 2024	Montant 2025
Jetons de présence pour la participation aux réunions :		
• non-fonctionnaires	5.587,50 €	6.102,14 €
• fonctionnaires	543,75 €	927,08 €
Indemnités pour la rédaction des recommandations	2.400,00 €	1.725,00 €
Facture EBSCO pour la mise à disposition de la banque de données médicale DynaMed aux médecins du pays	29.296,80 €	29.882,97 €
Frais d'adhésion au réseau « Guidelines International Network (G-I-N) »	2.506,14 €	2.726,10 €
Facture LUSIS - hébergement site, partie DynaMed	645,84 €	702,00 €
Facture LUSIS - intervention sur site	1.450,80 €	0,00 €
Facture COMED – projet de communication du CS	20.872,80 €	24.885,90 €
Séance académique à l'occasion du 20 ^e anniversaire du CS		6.676,40 €
TOTAL	63.303,63 €	73.627,59 €

En ce qui concerne le personnel, il faut savoir que:

- Au début de l'année, le secrétariat du Conseil scientifique était assuré par 2 membres de la CEM : 0,5 ETP pour le secrétariat du CS et 0,5 ETP pour le secrétariat des groupes de travail.
Depuis mi-juillet, il est renforcé par 0,75 ETP pour remplacer à partir de 2026 la secrétaire actuelle du CS.
- Les membres externes du Conseil scientifique assurant l'expertise méthodologique sont également des membres de la Cellule d'expertise médicale. En 2025, 3 ETP ont contribué aux travaux du Conseil scientifique.
- Leurs salaires sont payés par le budget étatique. Ils ne perçoivent aucun jeton de présence pour assister aux réunions du Conseil scientifique et des groupes de travail.

3. NOS RÉSULTATS

Les réunions

Les membres du Conseil scientifique se sont réunis 6 fois en 2025 aux dates suivantes :

- 5 février 2025
- 23 avril 2025
- 21 mai 2025
- 16 juillet 2025
- 1^{er} octobre 2025
- 26 novembre 2025

L'entrevue annuelle avec la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a eu lieu en date du 2 juin 2025.

Au cours de l'année 2025, les groupes de travail suivants se sont réunis :

● GT Activité physique	
● Cardiologie	2 réunions
● GT Antibiothérapie	2 réunions
● GT Diabète	2 réunions
● GT Examens de laboratoire	
● Marqueurs inflammatoires	3 réunions
● GT Pathologies cardio-vasculaires	
● Dyslipidémies	3 réunions
● GT Santé de la femme	
● Endométriose	3 réunions
● Transferts in utero	1 réunion

Au total, les membres comptaient 157 présences aux réunions du Conseil scientifique réuni en séance plénière et des groupes de travail.

Le Dr Angelina Ganieva assure la représentation du CS au sein du réseau de compétences « Douleur chronique », tandis que, pour le réseau « Immuno-rhumatologie de l'adulte et de l'enfant », ce rôle a été exercé par le Dr Isabelle Rolland jusqu'à son départ à la retraite le 1^{er} avril 2025, puis par Mme Sandrine Colling. Le Dr Alexandre Bisdorff est le représentant du CS dans le réseau « Maladies neuro-dégénératives – ParkinsonNet ».

Des membres de la CEM ont participé à plusieurs congrès, conférences et d'autres formations afin de pouvoir soutenir encore mieux le Conseil scientifique dans l'élaboration de ses lignes de conduite :

- Congrès de l'information médicale EMOIS 2025, Nancy
- Congrès du Guidelines International Network (participation en ligne)
- Clinical Research Conference, LIH, CHL
- Health Care Week
- Maladies à transmission vectorielle, CHL
- Dépistage de l'hypercholestérolémie familiale, Direction de la santé, CHL
- Guidelines en cardiologie, Société Luxembourgeoise de Cardiologie, Cercle Cité
- Post Congrès de l'ESC – Hot Topics, Société Luxembourgeoise de Cardiologie, Hilton Double Tree
- Grande journée de médecine générale 2025, ALFORMEC
- Gynécologie en médecine générale, ALFORMEC

Deux membres de la CEM ont assisté à l'inauguration du Réseau de compétences en Immuno-Rhumatologie (RIR).

Les publications

En 2025, le Conseil scientifique a mis en ligne les 11 publications suivantes :

Publication du **GT Diabète**

- Prise en charge du diabète de type 2 au Luxembourg en 2025

Publications du **GT Examens de laboratoire**

- Conduite à tenir devant la découverte fortuite d'une augmentation de la créatininémie lors d'un bilan biologique standard en médecine générale (2025)
- La vitamine D - version pour les patients (2025)
- Vitamin D - Patienteninformation (2025)

Publication du **GT Santé de la femme**

- Transfert inter-hospitalier de la femme enceinte - Transfert in utero (2025)

Publications du **GT Pathologies cardio-vasculaires**

- Modalités de prise en charge des dyslipidémies - version longue (2025)
- Modalités de prise en charge des dyslipidémies - version pour les patients (2025)
- Behandlungsmodalitäten von Dyslipidämien - Patienteninformation (2025)

Publication du **GT Produits sanguins**

- Les produits sanguins labiles - indications et bon usage (2025)

Validation du référentiel élaboré par l'**Institut National de Cancer (INC)**

- Référentiel national pour le dépistage du cancer du sein en fonction du risque (2025)

Validation du référentiel élaboré par le **Réseau de compétences en Immuno-Rhumatologie (RIR)**

- Prise en charge des personnes atteintes d'une polyarthrite rhumatoïde dans le réseau de compétences en immuno-rhumatologie (RIR) (2025)

Les 3 publications suivantes ont été reconduites en 2025 :

GT Examens de laboratoire

- Le bilan biologique thyroïdien en médecine générale (2025)

GT AVC

- Prise en charge de l'AVC aigu - version pour les patients
- Die Behandlung des Schlaganfalls - Patienteninformation

Les vidéos

En 2025, de courtes vidéos, en langue luxembourgeoise sous-titrées en français et allemand, destinées au grand public ont pu être mises en ligne dans le cadre du projet de communication du Conseil scientifique :

- La contraception expliquée aux patients
- Die Verhütung - Patienteninformation
- L'accouchement à bas risque en milieu hospitalier et extrahospitalier expliqué aux patients
- Die risikoarme Geburt in- und außerhalb des Krankenhauses - Patienteninformation
- Arrêt cardiorespiratoire en dehors de l'hôpital expliqué aux patients
- Herz-Atemstillstand außerhalb des Krankenhauses - Patienteninformation

Ces vidéos sont accessibles en ligne sur le site du Conseil scientifique (<https://conseil-scientifique.public.lu/fr/videos.html>), sur son compte LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/conseil-scientifique-secteur-sante>) et sur son canal YouTube (<https://www.youtube.com/channel/UCf1aOpibkUZt0nULtKnWkDQ/videos>).

Le sous-titrage en langue luxembourgeoise des vidéos est réalisé dans le contexte de l'accessibilité. En 2025, nous avons travaillé sur la réalisation de vidéos sur l'endométriose, la vitamine D et sur les dyslipidémies.

Autres publications

En date du 5 février 2025, le Conseil scientifique a publié son rapport d'activité 2024 qui est disponible sous le lien suivant :

https://conseil-scientifique.public.lu/content/dam/conseil_scientifique/publications/rapports-dactivite/rapport-d-activite-2024.pdf

Les sujets discutés

En dehors des discussions sur les recommandations de bonnes pratiques médicales, qui constituent la mission principale du CS, les sujets suivants ont retenu l'attention des membres :

• Collaboration avec l'Institut National du Cancer (INC)

L'Institut National du Cancer (INC) élabore des référentiels et parcours patients spécifiques en matière d'oncologie. Depuis le départ du Dr Berchem, aucun membre du CS n'étant plus spécialisé dans ce domaine particulièrement complexe, il a été proposé que les référentiels principalement destinés aux professionnels disposant d'une expertise avancée en oncologie ne soient désormais plus soumis à l'avis du CS. Un lien sur le site du CS redirige les lecteurs intéressés vers le site de l'INC afin de pouvoir consulter cette catégorie de référentiels. En revanche, les recommandations en oncologie destinées à un public plus

large de professionnels de santé seront relues et validées par le CS avant d'être publiées sur son site.

Des discussions en matière de collaboration avec l'INC sont en cours.

- **Réflexion du Conseil supérieur de certaines professions de santé (CSCPS) relative à la recommandation sur le suivi de la grossesse normale et à bas risque en secteur hospitalier ou extra-hospitalier**

En 2024, en l'absence de consensus, la recommandation sur le suivi de la grossesse normale et à bas risque en secteur hospitalier ou extra-hospitalier avait été publiée avec la mention d'un avis minoritaire des représentantes des sage-femmes concernant la dotation de ces dernières et leur expérience professionnelle requise pour pouvoir pratiquer des accouchements en milieu extra-hospitalier.

Début 2025, le CS a été saisi par Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale afin de se prononcer sur une lettre du Conseil supérieur de certaines professions de santé (CSCPS). Dans cette lettre, le CSCPS a soulevé des doléances au sujet de ladite recommandation. Il estimait notamment que celle-ci pouvait remettre en cause la valeur du diplôme et les compétences des sage-femmes. Le CSCPS a proposé une adaptation du contenu de cette recommandation tout en visant des consensus entre les médecins et les professionnels de santé.

Le CSCPS a demandé, entre autres, à ce que le CS soit réorganisé et qu'une place plus importante soit accordée aux professionnels de santé concernés par le domaine.

Dans sa réponse, le CS a maintenu sa position exprimée dans la recommandation tout en s'appuyant sur les preuves acquises par la science et sur les directives européennes. Quant à la composition du CS, argumentée par une composition non équilibrée des professionnels de santé, les membres restaient d'avis que le CS est avant tout un organe à orientation médicale et doit rester flexible par sa petite taille. Ils ont souligné que chaque GT est composé de manière pluridisciplinaire en fonction du sujet abordé et inclut dans l'élaboration des recommandations les professions de santé concernées.

- **Collaboration avec les réseaux de compétences**

Suite à la demande de plusieurs réseaux de compétences de les soutenir dans l'élaboration de leurs recommandations, le CS a décidé de proposer un support méthodologique pour harmoniser les recommandations au niveau des critères de qualité et une relecture du texte élaboré par les experts du réseau de compétences, en vue d'une validation par le CS.

- **Poste pour les besoins du Conseil scientifique à détacher à la CEM**

La CEM intervient dans la plupart des groupes de travail du CS, en donnant un support méthodologique, en coordonnant les travaux et en rédigeant un grand nombre de textes. La charge de travail liée aux recommandations en attente de mise à jour est énorme.

Or, depuis le départ de 2 collaborateurs scientifiques de la CEM, dont seulement un a été remplacé, le niveau de support procuré par la CEM ces dernières années ne pourra plus être maintenu.

Le Plan National Santé publié en 2023 mentionne le Conseil scientifique comme suit : « Comme une médecine de qualité est largement une médecine basée sur l'évidence, le rôle du conseil scientifique du domaine de la santé sera renforcé dans l'élaboration de

recommandations cliniques dans le domaine du diagnostic et du traitement. Les moyens nécessaires au bon fonctionnement du conseil scientifique seront mis à disposition. »

Dès 2023, une demande avait été adressée à la ministre de la Santé de l'époque afin d'obtenir la création d'un poste détaché à la CEM pour répondre aux besoins du Conseil scientifique. Cette mesure visait à permettre au Conseil scientifique de traiter l'ensemble des sollicitations tout en maintenant un niveau de qualité élevé.

Cette demande a été réitérée en 2024 et en 2025 lors des entrevues annuelles avec Madame la Ministre Martine Deprez.

Madame la Ministre affirme qu'elle aimerait allouer ce nouveau poste pour les besoins du CS, mais déplore qu'il n'ait toujours pas été accordé par les autorités, en raison du contingent très limité de nouveaux postes à créer.

Séance académique à l'occasion du 20^e anniversaire du Conseil scientifique

Le 22 octobre 2025, le Conseil scientifique du domaine de la santé a organisé une séance académique pour la célébration de son 20^e anniversaire. Après le mot de bienvenue de Madame Martine Deprez, Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, et l'allocution du président Docteur Alexandre Bisdorff, deux collaboratrices scientifiques du Centre belge pour l'Evidence-Based Medicine (CEBAM), Mesdames Cathérine Pétein et Martine Goossens, ont fait une présentation sur le sujet "*Garantir la rigueur méthodologique des guides de pratique clinique, quels outils aujourd'hui, quelles innovations demain ?*". Le retour des participants était très positif.

Les photos de la soirée, prises par Madame Claudine Bosseler de Photostudio C, peuvent être consultées sur le site du Conseil scientifique.





Les activités de support administratif et logistique

Secrétariat

Le secrétariat du Conseil scientifique, qui est assuré par la CEM (v. sous le point « Organisation »), donne un appui administratif, logistique et technique aux membres et aux groupes de travail. Les tâches du secrétariat sont décrites dans l'article 6 du règlement interne du CS.

Afin de faciliter au rédacteur d'une recommandation de bonne pratique médicale la synthèse des remarques des membres du groupe de travail par rapport à un projet de texte, une application BOX a été mise à disposition en 2023 par le CTIE, permettant de travailler à plusieurs sur un même document.

Site internet

Le Conseil scientifique dispose d'une présence internet sur le site www.conseil-scientifique.public.lu.

Le site présente le Conseil scientifique, ses groupes de travail et les procédures pour l'établissement et la diffusion de recommandations de bonne pratique. Une rubrique spéciale est dédiée à la banque de données DynaMed, pour laquelle un accès sécurisé est offert aux médecins du pays.

Les principales rubriques du site internet régulièrement mises à jour sont les Recommandations et les Actualités. Une rubrique montrant le répertoire des recommandations du Conseil scientifique selon mots-clés et selon les groupes de travail permet de faciliter au visiteur la recherche ciblée des recommandations publiées.

En 2025, 3.586 visiteurs ont consulté un total de 16.533 pages sur le site du Conseil scientifique. Tandis que le nombre de visiteurs est resté à peu près identique, le nombre total de pages consultées au cours de 2025 a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes (p.m. : en 2024, 3.801 visiteurs avaient consulté un total de 13.134 pages).

Page LinkedIn

Dans le cadre de son projet de communication, le Conseil scientifique a créé une page LinkedIn, destinée surtout à faire connaître au public intéressé la mise en ligne de nouvelles publications. Sur cette page, le Conseil scientifique rappelle également, lors de journées internationales d'un sujet spécifique, les lignes de conduite publiées pour cette thématique. Cette page est accessible sous le lien <https://www.linkedin.com/company/conseil-scientifique-domaine-sante/>.

DynaMed

Le Conseil scientifique met à disposition des médecins intéressés un accès gratuit et sécurisé vers la banque de données DynaMed d'EBSCO.

DynaMed est un outil de référence clinique en langue anglaise créé par des médecins pour soutenir des médecins et d'autres professionnels de santé dans leur pratique quotidienne. Avec une base de données de plus de 100.000 résumés de données probantes et de recommandations couvrant plus de 35 spécialités cliniques, DynaMed offre une large gamme de réponses aux questions cliniques habituelles, tout en étant mis à jour quotidiennement. DynaMed scrute le contenu de plus de 3.300 journaux médicaux et suit plus de 250 organismes de recommandations américains et internationaux.

Pour des raisons de protection de données, tous les comptes DynaMed non accédés depuis le 1.1.2024 ont été fermés fin 2025.

Au total, 289 personnes du domaine médical luxembourgeois étaient abonnées à DynaMed au 31.12.2025.

Newsletter

Afin de porter les nouvelles recommandations du Conseil scientifique à la connaissance du public, une newsletter est envoyée lors de chaque publication. Celle-ci est adressée par mail aux membres du CS et des groupes de travail, aux personnes qui se sont abonnées à la newsletter ou via le site du CS à la banque de données DynaMed, ainsi qu'à diverses institutions.

Les recommandations du Conseil scientifique sont publiées sur le site internet du CS. Certaines recommandations sont également envoyées par mail aux médecins du pays par la Direction de la santé. Plusieurs institutions de santé font référence, sur leur site ou dans leurs publications, aux recommandations du CS.

Afin de se conformer à la directive européenne sur la protection des données, un chapitre relatif à la protection des données est inclus dans chaque newsletter envoyée.

4. AUTO-ÉVALUATION DES TRAVAUX EN 2025

Fréquence des réunions et taux de présences

Organes	Nombre réunions	Nombre présences	Taux de présence
CS Plénière	7	54	96,43%
GT Activité physique - cardio	2	12	63,16%
GT Antibiothérapie	2	14	82,35%
GT Diabète	2	14	63,64%
GT Examens de laboratoire			
... - Marqueurs inflammatoires	3	13	81,25%
GT Pathologies cardio-vasculaires			
... - Dyslipidémies	3	19	76,00%
GT Santé de la femme			
... - Endométriose	3	24	77,42%
... - Transferts in utero	1	7	63,64%

	2024	2025
Nombre de présences aux réunions	159	157
Nombre de réunions CS et GT	23	23
Nombre de GT actifs	8	7

Conclusion

Le Conseil scientifique s'est réuni en séance plénière à intervalles réguliers et le taux de présence était très élevé. En ce qui concerne les groupes de travail, il y a lieu de constater que le nombre de groupes de travail actifs a légèrement diminué, passant de 8 en 2024 à 7 en 2025. Le nombre total de réunions ainsi que le nombre total de présences aux réunions plénier et celles des groupes de travail sont restés constants.

Le tableau ci-dessous montre que la plupart des GT actifs se sont réunis au moins 2 fois en 2025. Les membres se sont rencontrés pour une première discussion sur le sujet, par la suite la plus grande partie des discussions a été réalisée par échange de courriels. Comme les années précédentes, il reste vrai que beaucoup de travail, en ce qui concerne la préparation de la bibliographie et la rédaction des recommandations de bonne pratique, a été réalisé par la CEM.

La façon d'organiser les réunions par vidéoconférence s'est établie, permettant aux médecins de mieux pouvoir s'organiser. La dernière réunion plénière de l'année, ainsi que l'entrevue avec la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, ont été organisées en présentiel afin de garder l'avantage du contact personnel. Les groupes de travail ont trouvé leur manière de fonctionner, certains ont préféré la visioconférence, d'autres les réunions en présentiel, et quelques-uns ont proposé des réunions hybrides avec possibilité de se voir soit en présentiel, soit par caméra. La plupart des groupes de travail ont opté pour des réunions par vidéoconférence. Le travail du Conseil scientifique a profité ainsi d'une grande flexibilité de la part de ses membres.

Des membres de la CEM ont contribué à structurer le travail des GT actifs en 2025, en apportant leur expertise méthodologique et en garantissant une bibliographie scientifique et

une rédaction homogène des textes. Cette collaboration, prévue dans les textes de loi, a permis au travail d'avancer à un rythme soutenu.

Il a néanmoins fallu de la part de tous les membres impliqués dans l'élaboration des recommandations la bonne volonté de mettre à disposition du Conseil scientifique leur temps précieux, sans laquelle la publication de toutes les recommandations énumérées ci-dessus n'aurait pas été possible.

Pour mémoire : les membres perçoivent pour chaque réunion une indemnité fixée à 21,56 €, à l'exception des membres exerçant une profession libérale, pour lesquels le jeton de présence s'élève à 86,25 € par réunion. Les membres de la CEM ne bénéficient pas de jetons de présence ni pour les réunions plénières, ni pour leur participation aux groupes de travail.

5. PLAN DE TRAVAIL PRÉVU POUR 2026

Les groupes de travail prévoient de travailler en 2026 sur les sujets suivants :

GT Activité physique – cardio

Coordinateur : Dr Julien Darmian

- Élaboration d'une recommandation sur les bénéfices d'une activité physique régulière sur la santé

GT Antibiothérapie

Coordinateur : Dr Julien Darmian

- Élaboration de recommandations en matière d'antibiothérapie en milieu ambulatoire, en milieu hospitalier ainsi qu'en structure d'hébergement
- Travail sur les stratégies de lutte contre les infections en milieu hospitalier
- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans ou plus

GT Examens de laboratoire

Coordinatrice : Mme Sandrine Colling

- Élaboration et mise à jour de recommandations de bonne pratique en matière d'examens de laboratoire, dont entre autres les sujets suivants :
 - Marqueurs biologiques de l'inflammation
 - Antibiogramme ciblé
 - Diagnostic d'une anémie en médecine générale

GT Lombalgies

Coordinateur : Dr Alexandre Bisdorff

- Mise à jour des recommandations sur la prise en charge des lombalgies publiées il y a 5 ans

GT Mort cérébrale

Coordinateur : à définir

- Mise à jour de la recommandation publiée il y a 5 ans

GT Pathologies cardio-vasculaires

Coordinateur : Dr Dirk Droste

- Mise à jour de la recommandation sur l'hypertension artérielle publiée il y a plus de 5 ans

GT Prévention en médecine générale

Coordinateur : à définir

- Mise à jour des recommandations publiées il y a 5 ans

GT Santé de la femme

Coordinatrice : Dr Angelina Ganieva

- Élaboration et mise à jour de recommandations de bonne pratique en matière de gynécologie et d'obstétrique, dont entre autres les sujets suivants :
 - Dépistage du cancer du col de l'utérus
 - Endométriose
 - Indications de césarienne
 - Violences gynécologiques et obstétricales

GT Troubles du sommeil

Coordinateur : M. Yves Bruch

- Mise à jour des recommandations sur la prise en charge des insomnies publiées il y a 5 ans

Autres travaux prévus

- Publication de vidéos animées destinées au grand public
- Élaboration et mise à jour de publications destinées au grand public (versions pour les patients) concernant divers sujets de recommandations

Collaboration avec le Service audiophonologique

- Collaboration méthodologique pour une recommandation sur la prise en charge des nouveau-nés avec suspicion d'une pathologie de l'audition

**Collaboration avec le Réseau de compétences maladies neurodégénératives
ParkinsonNet**

- Support méthodologique pour l'élaboration d'une recommandation sur la prise en charge de la maladie de Parkinson

Collaboration avec le Réseau de compétences OBEDIA-kids (Obésité Diabète de l'enfant)

- Support méthodologique pour l'élaboration d'une recommandation sur la prise en charge de l'obésité chez l'enfant et l'adolescent